

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-M-341 RELATIF AUX SYSTÈMES D'ALARME**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 27 septembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2022-M-341 relatif aux systèmes d'alarme

Le présent règlement a pour objet :

- règlementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur son territoire, afin d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique et de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé d'alarmes non fondées.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 27 septembre 2022 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 28 septembre 2022.

Me Stéphanie Allard, greffière